



Maintenant concrétisons les projets

Mardi 27 juillet 2021, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rendu son jugement sur le fond, qui valide l'homologation du PSE par la DIRECCTE alors que le 27 mai 2021, le même tribunal l'avait suspendue en référé.

Le syndicat CGT de la Centrale de Gardanne et les travailleurs ne sont pas dupes quant à la position de la justice qui fonctionne en justice de classe, sachant que ce dossier est éminemment politique.

Depuis plus de 2 ans, les travailleurs avec la CGT construisent un projet industriel qui peut non seulement sauvegarder les emplois menacés mais en plus en créer de nombreux autres. C'est par la lutte que l'avenir se gagnera. La lutte des travailleurs continuera jusqu'à la réalisation du projet industriel qu'ils portent sur le site de la Centrale de Gardanne permettant le maintien des emplois et des capacités de production pour répondre aux besoins des populations et des entreprises.

La lutte menée depuis plus de 2 ans a permis d'obtenir des échanges avec les différents acteurs du dossier (politiques, administratifs et économiques) qui doivent maintenant se concrétiser par des actes pour créer les conditions de la réalisation du projet. A défaut, l'ensemble des acteurs porteront la responsabilité de ce qui se passera sur le site de la Centrale de Gardanne et ailleurs.

La lutte va continuer afin que cet avenir auquel nous travaillons se réalise.

L'avenir de la Centrale de Gardanne s'obtiendra par la lutte des travailleurs

CEUX QUI VIVENT SONT CEUX QUI LUTTENT

Contact presse :

Nicolas Casoni : 06 26 64 63 46

Nadir Hadjali : 06 30 86 20 95